



## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES s'est réuni à LA GORGUE sur convocation de son Président du trente et un mars deux mille dix-sept.

**Nombre de Délégués en exercice au jour de la séance : titulaires : 59 ; suppléants : 60**

**Nombre de présents : 43**

**Nombre de pouvoirs : 6**

#### **Etaient présents :**

##### **Communauté de Communes Flandre Lys**

M. BODART, Délégué titulaire  
M. BROUTEELE, Président  
M. CATTEAU J., Délégué Titulaire  
M. DUYCK, Délégué titulaire

Mme ROZE Jennifer, Déléguée titulaire  
M. ALGOET Pascale, Délégué suppléant  
M. DIDELOT Bernard, Délégué suppléant  
M. RAVET, Délégué suppléant

##### **Communauté de Communes Flandre Intérieure :**

M. ARNOUITS, Délégué titulaire  
M. AVEZ, Délégué titulaire  
M. BEVE, Délégué titulaire  
Mlle BOULET, Vice-Présidente  
M. BRAHIMI, Délégué titulaire  
M. CATTEAU G., Délégué titulaire  
M. COUSIN, Délégué titulaire  
M. DEBEUGNY, Délégué titulaire  
Mme DECLERCQ, Délégué titulaire  
M. DEKNEUDT, Délégué titulaire  
Mme DELANGUE, Déléguée titulaire  
M. DELFOLIE, Délégué titulaire  
M. DENEUCHE, Vice-Président  
M. DEVOS, Délégué titulaire  
M. DZIADEK, Délégué titulaire  
M. FOURNIER, Délégué titulaire  
Mme GRESSIER, Vice-Présidente  
M. HEYMAN, Délégué titulaire

M. JUDE, Délégué titulaire  
M. LABITTE, Délégué titulaire  
M. LEFEBVRE, Délégué titulaire  
M. LEMAIRE, Délégué titulaire  
M. LESAGE, Délégué titulaire  
M. OLIVIER, Délégué titulaire  
Mme POPELIER, Déléguée titulaire  
Mme RICOUR, Vice-Présidente  
M. SCHRICKE, Déléguée titulaire  
M. SEINGIER, Délégué titulaire  
M. SMAL, Délégué titulaire  
M. VANDAMME, Délégué titulaire  
Mme VANHERSEL, Déléguée titulaire  
M. WISNIESKI, Délégué titulaire  
M. BROUCQSAULT, Délégué suppléant  
M. DEVEY, Délégué suppléant  
M. WEEXSTEEN, Délégué suppléant

#### **Absents Excusés :**

M. BONNAERT, Délégué titulaire C.C.F.L. **représenté par** M. DIDELOT  
M. DEHAENE, Délégué titulaire C.C.F.L. **représenté par** M. ALGOET  
M. THOREZ, Délégué titulaire C.C.F.L. **représenté par** M. RAVET  
M. BAILLEUL, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. BROUTEELE  
M. CHERMEUX, Délégué titulaire C.C.F.I. **représenté par** M. DEVEY  
M. DEBAECKER, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. ARNOUITS  
M. DEFEVERE, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. JUDE  
M. DENEUEGLISE, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. VANDAMME  
M. DEQUIDT, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** Mme BOULET  
M. DESEURE, Délégué titulaire C.C.F.I. **représenté par** M. WEEXSTEEN  
M. MALESYS, Délégué titulaire C.C.F.I. **représenté par** M. BROUCQSAULT  
M. MECHENTEL, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. LESAGE  
M. STORET, Délégué titulaire C.C.F.I. **pouvoir à** M. DEVOS

#### **Absents :**

M. BELLEVAL, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. BODDAERT, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. CAPPAERT, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. DECOUVELAERE, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. DELOBEL, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. HERMANT, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. MERELLE, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. SAINT-OMER-DELEPINE, Délégué titulaire C.C.F.I.  
M. VITSE, Délégué titulaire C.C.F.I.

## **ORDRE DU JOUR**

1° - Finances publiques - Compte de Gestion, Compte Administratif et Affectation du résultat - Exercice 2016.

2° - Finances publiques - Coût de service définitif 2016 et prévision du Coût de service 2017.

3° - Finances publiques - Budget Primitif 2017.

4° - Finances publiques - Vente des sacs végétaux - Fixation du tarif et des modalités de vente.

5° - Autres compétences - Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme Ecofolio - Signature électronique.

6° - Autres compétences - Gestion des déchèteries – Règlement intérieur

7° - Institution et vie politique - Indemnités du Président et des Vice-Présidents - Révision en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique modifié au 1er janvier 2017.

### **Communication de la liste des marchés publics attribués en 2016.**

#### **Questions diverses.**

-----

Monsieur BROUTEELE, Président, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Mademoiselle Elizabeth BOULET, Déléguée titulaire de la Commune de METEREN représentant la CCFI, étant la plus jeune de l'Assemblée, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel, constatant que le quorum est atteint.

Monsieur BROUTEELE informe l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 sera adressé très prochainement. Son adoption sera donc proposée au prochain Comité Syndical.

Monsieur le Président rappelle que la liste des marchés publics attribués en 2016 a été jointe à la présente convocation pour communication.

Sont ensuite abordées les questions inscrites à l'Ordre du Jour du Comité Syndical.

<b>1. – Finances publiques - Compte de Gestion, Compte Administratif et Affectation du résultat - Exercice 2016.</b>
--

Délibérant sur le Compte Administratif 2016 du budget du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Région des Flandres dressé par Monsieur le Président du SMICTOM, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

#### **IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL**

**Sous la Présidence de Mme GRESSIER Elisabeth, Vice-Présidente en charge des finances,  
(Monsieur le Président ayant quitté la séance)**

1° - de lui donner acte de la présentation du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		853 846.09 €		582 151.53€		1 435 997.62 €
Opérations de l'exercice	12 224 066.71 €	12 458 161.37€	1 947 971.12€	2 245 781.04€		531 904.58 €
TOTAUX	12 224 066.7 1€	13 312 007.46€	1 947 971.12€	2 827 932.57€		1 848 936.06 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 087 940.75 €</b>		<b>879 961.45 €</b>		<b>1 967 902.20€</b>

Besoin de financement :	0,00 €
Report de crédit dépenses :	1 253 658,00 €
Excédent de financement :	879 961.45 €
Restes à réaliser recettes :	408 000,00 €
Besoin total de financement :	0.00 €
Excédent total de financement :	34 303.45 €

2° - de constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, de déclarer que la Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle ni observation ni réserve,

3° - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° - de décider de reporter la somme de 879 961.45 € à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » et de reporter la somme de 1 087 940.75 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

**M. le Président, ayant quitté la séance, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion.**

**L'affectation des résultats de l'Exercice 2016 a été adoptée à l'unanimité.**

## **2. – Finances publiques - Coût de service définitif 2016 et prévision du Coût de service 2017.**

Le Coût de Service constaté 2016 et le Fonctionnement Prévisionnel 2017 validés en Commission de Finances en date du 28 mars, ont été transmis aux délégués en pièces jointes de la convocation à la présente réunion.

Pour répondre à la demande d'un élu représentant la Communauté de Communes Flandre Lys, une modification a été apportée au coût de service définitif 2016 pour être en conformité avec le coût prévisionnel 2016.

En effet, le coût du tri et de la gestion du haut de quai de transfert avait été calculé à l'habitant sur le document présenté en commission de finances alors que, le cout de service prévisionnel 2016 adopté en Comité syndical le 4 avril 2016 était calculé à la tonne collectée. Un document modifié a été remis à chacun des délégués présents en séance ce jour.

Cette modification ayant une incidence sur le calcul du coût de service prévisionnel 2017, au même titre que les prix forfaitaires du nouveau marché d'exploitation du centre de tri et de gestion du haut de quai de transfert ; il est proposé de reporter la présentation et l'adoption du Coût de service prévisionnel 2017, afin de permettre aux membres de la Commission de finances de se réunir et d'émettre un avis. La question portant sur la validation du coût de service prévisionnel 2017 sera inscrite à l'ordre du jour du Comité syndical prévu en juin 2017.

Aussi, afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie du SMICTOM des Flandres, il convient de proroger la décision prise par le Comité Syndical en séance du 13 décembre 2016 portant sur la facturation d'acomptes mensuels dans l'attente de la validation du coût de service prévisionnel 2017 et ce, jusqu'au 30 juin 2017, comme suit :

- CCFL : 117 000 €
- CCFI : 700 000 €.

**IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL**

- d'approuver, après présentation détaillée, le Coût de Service constaté 2016, document annexé à la présente délibération,
- d'accepter le report d'approbation du Coût de Service prévisionnel 2017 lors du prochain Comité Syndical,
- d'approuver la facturation d'acomptes mensuels jusqu'au 30 juin 2017, en référence à la délibération du 13 décembre 2016.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

<b>3. – Finances publiques - Budget Primitif 2017.</b>
--

Après présentation du projet de Budget Primitif à l'Assemblée par Madame GRESSIER Elisabeth, vice-présidente en charge des Finances,

**IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL**

de bien vouloir approuver le **BUDGET PRIMITIF du SMICTOM des FLANDRES pour l'exercice 2017**, qui se présente de la manière suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montants</b>
Section de Fonctionnement	13 832 106.75 €
Section d'Investissement	1 599 686.45 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 981 793.20 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Montants</b>
Section de Fonctionnement	13 382 106.75 €
Section d'Investissement	1 599 686.45 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 981 793.20 €</b>

**ADOpte A l'UNANIMITE**

#### **4. – Finances publiques - Vente des sacs végétaux - Fixation du tarif et des modalités de vente.**

Par délibération en date du 22 mars 2012, le Comité Syndical a adopté le prix de vente des sacs végétaux à 2.00 € pour 10 sacs, soit 0.20 € le sac.

Considérant l'augmentation des ventes, pour faciliter cette vente par les régisseurs de recettes et éviter l'affluence,

#### **IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL**

**- de bien vouloir modifier les modalités actuelles et d'imposer la vente par lot d'un minimum de 100 sacs.**

**- de maintenir le prix unitaire de vente fixé à 0.20 € le sac, soit 20 € le lot de 100 sacs.**

**ADOpte A LA MAJORITE (2 voix contre)**

**S'agissant de la compétence collecte les délégués de la CC Flandre Lys n'ont pas part au vote.**

#### **5. – Autres compétences - Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme Ecofolio - Signature électronique.**

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé par arrêté ministériel du 27 février 2013 pour assumer cette responsabilité.

Dans ce cadre, une convention d'adhésion a été signée le 04 octobre 2013 entre le SMICTOM des Flandres et Ecofolio. Cette convention organise le versement des soutiens financiers (au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à l'élimination) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant. La convention arrivait à expiration au 31 décembre 2016, date de fin de l'agrément 2013-2016.

Ecofolio a de nouveau été agréé par arrêté ministériel du 23 décembre 2016, et publié au journal officiel du 29 décembre 2016 pour recouvrer l'éco-contribution sur la période 2017-2022. Sur 2017, il est le seul éco-organisme agréé sur la filière REP des papiers graphiques.

Afin que la collectivité puisse continuer à bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017, il convient de prolonger la convention par voie d'avenant.

#### **IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :**

**1- de bien vouloir adopter l'avenant de prolongation de la durée de la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio.**

**2 - de bien vouloir autoriser le Président à signer électroniquement l'avenant à la convention d'adhésion.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6. – Autres compétences - Gestion des déchèteries – Règlement intérieur**

Lors de la réalisation des premières déchèteries sur le territoire du SMICTOM DES FLANDRES, en 2003, un règlement intérieur a été établi. Ce règlement a été modifié à plusieurs reprises par délibérations en fonction de l'évolution du nombre et du fonctionnement des déchèteries.

**Considérant que l'ouverture des déchèteries nouvellement réhabilitées - Bailleul et Laventie - implique la nécessité d'ajuster le règlement intérieur au vu des nouvelles informations de localisation et d'horaires, des ajout et suppression de déchets acceptés ;**

Il convient de reconsidérer le REGLEMENT INTERIEUR en y incluant ces nouveaux éléments.

Après avis des Membres du Bureau et de la Commission « Déchèteries »

### **IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL**

- **de bien vouloir approuver le REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES tel qu'il a été transmis aux membres du Comité Syndical et annexé à la présente délibération, celui-ci entrant en vigueur dès l'ouverture de la déchèterie de Bailleul.**

**ADOpte A LA MAJORITE (1 voix contre).**

## **7. – Institution et vie politique - Indemnités du Président et des Vice-Présidents -Révision en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique modifié au 1er janvier 2017.**

En application de la Circulaire Ministérielle n° IOCB1019257C du 19 juillet 2010 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables et selon les dispositions des articles L 5211-12, 5 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2016 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels de collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers, modifiant l'indice terminal,

Il est proposé de réviser les indemnités sans en modifier les taux adoptés par délibération du Comité Syndical en date 2 juin 2014, comme suit :

PRESIDENT	taux : 29.53 % de l'indice terminal de la fonction publique.
VICE-PRESIDENTS	taux : 11.81 % de l'indice terminal de la fonction publique.

## **IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL**

**De bien vouloir adopter ces dispositions à appliquer, avec effet rétroactif, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Ci-annexé tableau présentant l'enveloppe et le calcul des indemnités.**

**ADOpte A l'UNANIMITE**

-----

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Financement**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le SMICTOM a été retenu dans le cadre de l'appel à projet par le SIECF au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et bénéficiera de deux financements :

- Acquisition d'un véhicule propre (gaz naturel) à hauteur de 50 % du coût de l'investissement, véhicule qui sera affecté à la collecte des encombrants et remplacera un véhicule diesel très ancien.
- Acquisition de matériel pédagogique

Monsieur BROUTEELE remercie le SIECF et Messieurs les Députés qui ont porté le dossier auprès du Ministère.

#### **Déchèterie de Bailleul**

Monsieur DENEUCHE indique que les travaux de la déchèterie sont pratiquement achevés, restent seulement quels finitions.

La déchèterie sera inaugurée le samedi 13 mai 2017 et, ouvrira au public le lundi 15 mai 2017.

Remerciements de Monsieur BROUTEELE aux élus et techniciens présents en réunions de chantiers permettant ainsi de respecter les délais.

Remerciements tous particuliers à Monsieur DENEUCHE pour les négociations menées avec la CCFI et les riverains du site.

#### **Communication – Pédagogie**

Mademoiselle BOULET souhaite évoquer quelques points :

- Salon de réduction des déchets 2017 organisé le 25 novembre 2017 à la salle des Fêtes de Borre « Le Driehoek » située sur le territoire de Caestre.  
Le concours inter-écoles aura pour thème la création du traineau du père Noël, en matières recyclables.
- Guide du tri, en attente des dernières informations concernant les déchèteries validées dans le règlement intérieur : horaires, collecte de l'amiante...  
Monsieur BROUTEELE précise que ce guide ne concerne que les communes CCFI du territoire du SMICTOM.

-----

**Monsieur le Président remercie les Membres du Comité Syndical pour ces débats.**

**La séance est levée à 21 heures.**

-----